BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 524

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

850 315 581 RCS Toulouse.
PLV31.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 41, Rue Georges Ohnet, Zac du Mont Blanc, 31200 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte sous seing privé en date du 31 Décembre 2021, la Société SOCIETE TOULOUSAINE IMPRESSION NUMERIQUE dont le sigle est STIN IMPRIMERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 150 000 €, ayant son siège social au 41 Rue Georges Ohnet - 31200 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n°422 561 126 (La Société Absorbante) ; Et la Société PLV31, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 €, ayant son siège social au 41 Rue Georges Ohnet - ZAC du Mont Blanc - 31200 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n°850 315 581 (La Société Absorbée) ; ont établi un traité de fusion, aux termes duquel la Société Absorbée fait apport, à titre de fusion simplifiée à la Société Absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion. Les éléments de l'actif et du passif de la Société Absorbée ont été évalués à leur valeur nette comptable, tels qu'ils ressortent du bilan comptable arrêté au 30 Septembre 2021, l'actif pour un montant de 142 138 € et le passif pour un montant de 128 802 €, soit un actif net estimé au 30 Septembre 2021 à 13 336 €. Le montant prévu du mali de fusion sera de 8 264 €. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er Octobre 2021, sur le plan comptable et fiscal. La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, ni prime de fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, le 21 Février 2022 pour la Société Absorbée et pour la Société Absorbante..